

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS MISSION IN
CÔTE D'IVOIRE



NATIONS UNIES

MISSION DES NATIONS UNIES EN
CÔTE D'IVOIRE

MINUCI

Communiqué de presse

Bureau du Porte -parole

No.16

RENCONTRE DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUCI – PROCUREUR MILITAIRE

Abidjan, le 29 octobre 2003 - - - A sa requête, une délégation de la Division des Droits de l'Homme de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) conduite par M. Joseph OWONDO, composée d'experts des Droits de l'Homme et d'un conseiller militaire a rencontré, ce mercredi 29 octobre 2003, le Commissaire du Gouvernement, M. Ange KESSI.

Les discussions qui se sont déroulées au 17ème étage de la Tour A de la Cité administrative, ont porté sur :

- l'affaire des onze (11) militants et partisans du RDR arrêtés et relâchés ;
- l'état d'avancement du dossier du journaliste de RFI, Jean Hélène ;
- l'état de l'affaire des personnes arrêtées en relation avec la tentative de coup d'état du 26 août dernier ;
- l'état de la procédure de l'affaire des soldats français assassinés par les éléments des Forces Nouvelles ;
- les relations entre les juridictions militaires et les juridictions de droit commun en rapport avec les infractions d'atteinte à la sûreté de l'Etat ;
- la possibilité d'accès aux personnes détenues sur décision des juridictions militaires.

L'objectif de la visite était de s'assurer que les garanties minima relatives au droit à un procès juste et équitable, notamment le droit à la défense sont respectées.

Au cours de la séance de travail, le Commissaire du Gouvernement a rassuré la MINUCI sur la transparence de la procédure relative à l'affaire Jean Hélène qui suit son cours normal, il a donné l'autorisation à la Division des droits de l'homme d'avoir accès aux personnes détenues sur décision des juridictions militaires et a souhaité maintenir un dialogue permanent avec la Division sur toutes les questions et préoccupations relatives aux droits de l'homme.
